

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2023 - 12**

**DEPARTEMENT  
ARIEGE**

**DE LA COMMUNE DE GABRE**

**Nombres de membres**

**Séance du 14 septembre 2023**

En exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 10  
Nombre de procuration :  
Votes pour : 10  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BORDIN Fabrice, BALANSA Jean Louis, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Etait excusé :

Etait absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : SOUBIES Sébastien.

Date de convocation :  
8 septembre 2023  
Date d'affichage :  
8 septembre 2023

**PROJET PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT DE MONDELY - CONCERTATION CITOYENNE VOLONTAIRE**

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DEJEAN Jean Paul, ne participent ni au débat ni au vote.

Monsieur DEJEAN Jean Paul, le Maire étant sorti de la salle, Madame FOURNIE Arièle, 1<sup>er</sup> adjoint préside la séance.

Madame FOURNIE Arièle, 1<sup>er</sup> adjoint, expose au Conseil Municipal l'objet du lancement d'un dispositif de concertation citoyenne sur la commune de Gabre proposé par la société EDF Renouvelables France pour le projet photovoltaïque flottant de Mondèly.

Où l'exposé de Madame FOURNIE Arièle, et après en avoir délibéré, par :

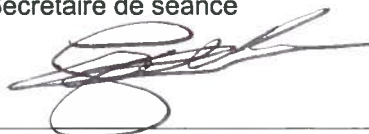
|           |          |              |               |
|-----------|----------|--------------|---------------|
| POUR : 10 | CONTRE : | ABSTENTION : | PROCURATION : |
|-----------|----------|--------------|---------------|

Le Conseil Municipal autorise la société EDF Renouvelables France ou la société de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France à réaliser une concertation citoyenne sur la commune de Gabre dans le cadre du projet photovoltaïque flottant de Mondèly.

Ainsi fait et délibéré, à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

Et ont signé les membres présents

SOUBIES Sébastien  
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul  
Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 14 septembre 2023 et publiée le 14 septembre 2023